

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 1

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

où la Société qu'il préside a eu l'occasion d'excursionner dans les forêts suisses, il a manifesté son admiration pour nos méthodes culturales.

Nous lui souhaitons une longue et féconde carrière de parlementaire.

A. B.

DIVERS.

La nomination de Monsieur Chuard au Conseil fédéral a provoqué une vacance dans le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale. Il ne sera pas hors de propos de relever qu'un seul forestier a été appelé jusqu'ici à y siéger, M. Riniker, d'Argovie. L'occasion ne serait-elle pas propice pour faire entrer à nouveau dans ce conseil un représentant de la sylviculture? L'importance grandissante de l'Ecole forestière et celle de la forêt en général sont des raisons qui justifieraient amplement pareille décision. Il faut souhaiter que le Conseil fédéral saura s'en inspirer lors de la nomination qui va intervenir.

BIBLIOGRAPHIE.

Schweizerischer Forstkalender 1920. Herausgegeben von *Roman Felber*, Oberförster in Baden. Verlag von Huber & Cie. in Frauenfeld. Fr. 4.

L'édition actuelle de cet excellent agenda forestier ne le cède en rien aux précédentes. Son rédacteur et l'éditeur ont su y incorporer toutes les nouveautés dignes d'y figurer. Ce sont surtout: les nouveaux tarifs pour transports par chemin de fer et tout ce qui a trait à l'organisation de l'Office forestier central, qui est entré en activité le 1^{er} octobre 1919.

La disposition du calendrier est la même que précédemment; on ne peut qu'en louer l'arrangement.

La liste complète des agents forestiers suisses a été mise à jour.

Qu'il nous soit permis de relever une petite inexactitude, à page 147: La cotisation annuelle de la Société forestière suisse n'est plus de fr. 5, mais bien de fr. 10.

L'impression est excellente, la reliure solide et le papier très suffisant. En outre, l'édition de 1920 a paru assez tôt. On ne peut que lui décerner des éloges.

H. B.

B. Bavier. Le marché des bois. Organe de l'Office forestier central suisse. Abonnement fr. 5 par an. Soleure.

Le premier bulletin du „Marché des bois“, soit l'organe de l'Office forestier central suisse, vient de paraître. Il est daté du 27 novembre 1919. Et la rédaction annonce que le bulletin paraîtra dorénavant tous les 8—14 jours, du 1^{er} octobre au 30 avril, et une fois par mois du 1^{er} mai au 30 septembre.